RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 364D54FC-4829-8C1B-83CC-9A2E0431BBC7

A.B.I TAXIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 22 500 euros
Siège social : 114 RUE DU PORT
29460 HOPITAL CAMFROUT
509 981 163 RCS BREST

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 février,

A 10 heures,

Les associés de la Société A.B.I TAXIS, société à responsabilité limitée au capital de 22 500 euros, divisé en 2 250 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Ludovic LE TERRIEN, titulaire de 1125 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Frédéric SALVADOR, titulaire de 1125 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ludovic LE TERRIEN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision de ne pas remplacer Monsieur Frédéric SALVADOR, co-gérant démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Docusign Envelope ID: 364D54FC-4829-8C1B-83CC-9A2E0431BBC7

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric SALVADOR de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Fait à HOPITAL CAMFROUT
Le 23 février 2026
Signé en la forme électronique.

Ludovic LE TERRIEN

Signé par :
LE TERRIEN Ludovic
2E4870F5FC5C461...

Frédéric SALVADOR

Signé par :
SALVADOR Frédéric
1038D7D7F38E465...